

# **Harsco Environmental**

## **Conditions Générales de Vente pour les Granulats de Laitier d'Acier et Ferraille**

### **1. Interprétation**

1.1 Dans les présentes Conditions Générales –

**Acheteur** désigne la personne à laquelle un Devis est adressé ou qui passe une Commande (selon le cas) ;

**Adresse de Livraison** désigne le lieu indiqué dans le Devis ou la Commande (selon le cas) où les Marchandises doivent être livrées ; et si aucun lieu n'est indiqué dans le Devis ou la Commande, le lieu de livraison sera les locaux de Harsco, tels que spécifiés par Harsco moyennant un préavis raisonnable à l'Acheteur avant la Date de Livraison ;

**Commande** désigne la commande (écrite ou orale) passée par l'Acheteur à Harsco pour la fourniture de marchandises ;

**Conditions** désignent les conditions générales de vente énoncées dans le présent document et (sauf indication contraire) toute condition particulière convenue par écrit entre Harsco et l'Acheteur.

**Contrat** désigne le contrat de vente des Marchandises entre Harsco et l'Acheteur, qui prend effet lorsque l'Acheteur accepte le Devis ou lorsque Harsco accepte la Commande (selon le cas) ;

**Défaillance** désigne un événement décrit à la Section 15.1 ;

**Devis** désigne le devis écrit fourni par Harsco à l'Acheteur pour la fourniture de marchandises ;

**Documentation Produit** a le sens qui lui est donné à la Section 14.1 ;

**Événement enclenchant la Responsabilité** a le sens qui lui est donné à la Section 16.1 ;

**Harsco** désigne Harsco Environmental, une division d'Enviri Corporation ;

**Jour ouvrable** désigne un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié aux États-Unis ou dans le Commonwealth de Pennsylvanie ;

**Marchandises** désigne les marchandises (y compris toute livraison partielle ou toute pièce) décrites dans le Devis ou la Commande (selon le cas) ;

**Prix** désigne le prix des Marchandises et (sauf indication contraire) comprend tout autre montant dû à Harsco en lien avec les Marchandises conformément à la Section 6 ;

- 1.2 Une référence, dans les présentes Conditions, à une disposition législative doit être interprétée comme une référence à cette disposition telle que modifiée, promulguée de nouveau ou étendue au moment concerné.
- 1.3 Sauf indication contraire selon le contexte :
  - 1.3.1 toute forme grammaticale d'un terme ou d'une expression définie aura une signification correspondante ;
  - 1.3.2 le singulier inclut le pluriel et inversement ;
  - 1.3.3 une référence à un genre inclut tous les genres ;
  - 1.3.4 les mots désignant des personnes incluent les entreprises et sociétés, et inversement ;
  - 1.3.5 toute expression introduite par les termes « y compris », « inclure », « en particulier » ou toute expression similaire doit être interprétée comme illustrative et ne limite pas la portée des termes qui précèdent cette expression ; et
  - 1.3.6 l'expression « tel qu'indiqué dans la Commande » ou toute expression similaire, lorsqu'il s'agit d'une Commande verbale, doit être interprétée comme « tel que fourni par l'Acheteur lors de la passation de la Commande ».
- 1.4 Sauf indication contraire, une référence à une section renvoie à une section du présent document.
- 1.5 Les titres des sections du présent document sont fournis uniquement à des fins illustratives et n'affectent en rien l'interprétation des Conditions.

## **2. Objet de la Vente**

- 2.1 Les présentes Conditions régissent le Contrat à l'exclusion de toute autre condition, y compris celles que l'Acheteur prétend appliquer lors de l'acceptation du Devis, de la passation de la Commande, ou dans toute confirmation de Commande, spécification ou autre document.
- 2.2 Aucune modification des Conditions ne sera valable si elle n'a pas été convenue par écrit entre Harsco et l'Acheteur.
- 2.3 La quantité, la qualité et la description des Marchandises, ainsi que toute spécification les concernant, seront celles indiquées dans le Devis (s'il a été accepté par l'Acheteur) ou dans la Commande (s'il a été accepté par Harsco).

## **3. Devis**

- 3.1 Sauf indication contraire dans le Devis, un Devis :
  - 3.1.1 est (sous réserve de la Section 3.1.2) ouvert à l'acceptation pendant 30 jours à compter de sa date d'émission ;
  - 3.1.2 peut être retiré à tout moment avant son acceptation par l'Acheteur ;
  - 3.1.3 est soumis à la disponibilité des Marchandises au moment où il est accepté par l'Acheteur ; et
  - 3.1.4 ne sera considéré comme accepté par l'Acheteur que lorsque Harsco aura reçu le bon de commande de l'Acheteur ou le paiement du Prix.
- 3.2 L'acceptation par l'Acheteur de tout devis oral fourni par Harsco pour la fourniture de marchandises sera réputée constituer une offre de l'Acheteur à Harsco pour la fourniture de marchandises (c'est-à-dire une Commande), que Harsco pourra accepter ou refuser à sa seule discrétion.

## **4. Commandes**

- 4.1 Aucune Commande (ayant été acceptée par Harsco) ni aucun Devis (ayant été accepté par l'Acheteur), selon le cas, ne peut être annulée par l'Acheteur sauf avec l'accord écrit de Harsco et à condition que l'Acheteur indemnise intégralement Harsco pour toute perte (y compris la perte

de profit), tout coût (y compris le coût de la main-d'œuvre et des matériaux utilisés), tout dommage, toute charge et toute dépense engagée par Harsco du fait de l'annulation.

## **5. Spécifications**

- 5.1 L'Acheteur est responsable de s'assurer que les Marchandises fournies seront adaptées à l'usage auquel il les destine.

## **6. Prix des Marchandises**

- 6.1 Le prix des Marchandises sera le prix indiqué par Harsco dans son Devis ou, lorsqu'aucun prix n'a été indiqué, le prix figurant dans la liste de prix publiée par Harsco en vigueur à la date d'acceptation de la Commande.
- 6.2 Les prix indiqués oralement ne sont valables que pour le jour où ils sont donnés.
- 6.3 Harsco se réserve le droit, en informant l'Acheteur par écrit à tout moment avant la livraison, d'augmenter le Prix afin de refléter toute augmentation des coûts supportés par Harsco due à :
- 6.3.1 tout facteur indépendant de la volonté de Harsco (notamment toute fluctuation des taux de change, réglementation monétaire, modification des droits, augmentation des coûts de main-d'œuvre, de matériaux ou d'autres coûts d'approvisionnement, ou toute augmentation des coûts d'approvisionnement des Marchandises) ;
  - 6.3.2 toute modification des dates de livraison, des quantités ou des spécifications des Marchandises demandée par l'Acheteur ; ou
  - 6.3.3 tout retard ou coût supplémentaire causé par les instructions de l'Acheteur ou par le défaut de l'Acheteur de fournir à Harsco des informations ou instructions adéquates.
- 6.4 Sauf indication contraire dans le Devis ou dans la liste de prix applicable de Harsco (selon le cas), tous les prix indiqués par Harsco s'entendent ex works.
- 6.5 Si Harsco accepte de livrer les Marchandises ailleurs qu'à ses propres locaux, l'Acheteur sera tenu de payer les frais de transport, d'emballage et d'assurance facturés par Harsco.
- 6.6 Les prix s'entendent hors taxes (incluant vente, usage ou valeur ajoutée) éventuelles, que l'Acheteur devra payer à Harsco lors du règlement des Marchandises.

## **7. Modalités de Paiement**

- 7.1 Harsco peut facturer l'Acheteur au moment de la livraison des Marchandises ou à tout moment après celle-ci ; et, dans le cas où l'Acheteur ne fournit pas à Harsco des instructions de livraison adéquates ou refuse à tort de prendre en charge la livraison des Marchandises, Harsco peut facturer à tout moment après avoir mis les Marchandises à disposition.
- 7.2 Sous réserve de la Section 8, l'Acheteur doit payer le Prix (en espèces ou en fonds disponibles) dès réception de la facture émise par Harsco pour les Marchandises.
- 7.3 Harsco peut recouvrer le Prix même si la livraison n'a pas eu lieu et que la propriété des Marchandises n'a pas encore été transférée à l'Acheteur.
- 7.4 Le délai de paiement du Prix constitue une condition essentielle du Contrat.
- 7.5 Les reçus de paiement ne seront émis que sur demande.
- 7.6 L'Acheteur doit effectuer tous les paiements dus en vertu du Contrat en totalité, sans aucune déduction, que ce soit par compensation (y compris compensation équitable), demande reconventionnelle, remise, réduction ou autre.

## **8. Crédit**

- 8.1 Si Harsco a convenu par écrit d'accorder un crédit à l'Acheteur pour tout montant dû à Harsco au titre du Contrat, l'Acheteur devra payer le Prix au plus tard le dernier jour du mois suivant le mois au cours duquel Harsco a facturé les Marchandises à l'Acheteur.
- 8.2 L'Acheteur reconnaît que Harsco peut, à sa seule discrétion et à tout moment, revoir les conditions d'octroi du crédit et retirer ou réduire le montant du crédit accordé.
- 8.3 Si, à un moment quelconque, le montant dû par l'Acheteur à Harsco (en vertu du Contrat ou à tout autre titre) dépasse la limite de crédit de l'Acheteur, ce dernier devra immédiatement payer à Harsco le montant nécessaire pour revenir dans sa limite de crédit.
- 8.4 Les dispositions de la Section 15.2.5 s'appliqueront mutatis mutandis (c'est-à-dire avec les adaptations nécessaires) à tout montant que l'Acheteur est tenu de payer en vertu de la Section 8.3 et qu'il ne paie pas.
- 8.5 L'Acheteur autorise Harsco à effectuer des vérifications auprès d'agences de référence en matière de crédit et à leur fournir, à tout moment et de manière ponctuelle, des informations sur la manière dont l'Acheteur gère son compte auprès de Harsco. L'Acheteur reconnaît que ces agences peuvent partager ces informations avec d'autres agences de crédit ainsi qu'avec des entreprises procédant à des vérifications de crédit ou de prévention de la fraude concernant l'Acheteur.

## **9. Réductions**

- 9.1 Toute remise, tout rabais ou avantage similaire accordé par Harsco à l'Acheteur sur le prix des Marchandises est consenti à la condition que l'Acheteur règle tous les montants dus à Harsco en vertu du Contrat à leur date d'échéance. Si l'Acheteur ne respecte pas les dispositions du présent Article 9.1, Harsco pourra facturer à l'Acheteur — et recouvrer immédiatement auprès de lui — la différence entre le prix des Marchandises facturé conformément à la Section 7.1 et le prix intégral des Marchandises tel qu'indiqué dans la liste de prix publiée par Harsco en vigueur à la date de formation du Contrat.

## **10. Livraison**

- 10.1 La livraison des Marchandises sera effectuée en les mettant à disposition à l'Adresse de Livraison à la Date de Livraison.
- 10.2 Lorsque l'Adresse de Livraison n'est pas les locaux de Harsco, les Marchandises seront livrées immédiatement avant leur déchargement.
- 10.3 L'Acheteur doit (à ses frais) fournir l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires : pour le chargement des Marchandises lorsque l'Adresse de Livraison est située dans les locaux de Harsco ; ou pour le déchargement des Marchandises lorsque l'Adresse de Livraison se situe ailleurs que dans les locaux de Harsco.
- 10.4 La Date de Livraison n'est donnée qu'à titre indicatif et Harsco ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison des Marchandises, quelle qu'en soit la cause (y compris en cas de négligence de Harsco). Le délai de livraison ne constitue pas une condition essentielle du Contrat.
- 10.5 Harsco peut, moyennant un préavis raisonnable à l'Acheteur, livrer les Marchandises avant la Date de Livraison.
- 10.6 Harsco peut livrer les Marchandises en plusieurs lots. Chaque lot constituera un contrat distinct, et la résiliation par l'Acheteur d'un lot en raison d'un manquement de Harsco ne donnera pas le droit de résilier un autre lot ni le Contrat dans son ensemble.
- 10.7 Si Harsco omet de livrer les Marchandises (ou un lot) pour quelque raison que ce soit (autre qu'une faute de l'Acheteur) et si sa responsabilité est engagée vis-à-vis de l'Acheteur, la responsabilité de Harsco sera limitée au montant le plus faible entre : (l'éventuel) surcoût payé par l'Acheteur (au prix disponible le moins cher sur le marché) pour des marchandises similaires

destinées à remplacer celles non livrées par rapport au Prix (des Marchandises non livrées), et 5 % du Prix (des Marchandises non livrées).

- 10.8 Si l'Acheteur ne prend pas livraison des Marchandises ou ne fournit pas à Harsco des instructions de livraison adéquates (y compris documents, licences ou autorisations nécessaires à la livraison), alors Harsco pourra : entreposer les Marchandises jusqu'à la livraison effective et facturer à l'Acheteur les coûts raisonnables (y compris l'assurance) liés au stockage et à la relivraison ; ou vendre les Marchandises au meilleur prix disponible et, reverser à l'Acheteur l'éventuel solde restant après déduction des montants suivants : (a) toutes dépenses raisonnables de stockage et de vente ; (b) le Prix (ou toute partie du Prix) restant dû ; (c) tout autre montant dû par l'Acheteur à Harsco, que ce soit au titre du Contrat ou à tout autre titre.

## **11. Acceptation des Marchandises**

- 11.1 L'Acheteur doit, dans un délai de 3 Jours Ouvrables suivant la livraison des Marchandises, notifier Harsco par écrit de : toute Marchandise manquante lors de la livraison ; ou tout défaut apparent des Marchandises lors de la livraison, décelable lors d'une inspection raisonnable au moment de la livraison.
- 11.2 Si l'Acheteur ne notifie pas Harsco conformément à la Section 11.1 :
- 11.2.1 pour toute Marchandise manquante, les Marchandises telles qu'indiquées dans les documents de livraison de Harsco seront réputées avoir été dûment livrées à l'Acheteur ;
  - 11.2.2 pour toute Marchandise défectueuse, l'Acheteur sera réputé avoir accepté les Marchandises et ne pourra pas les rejeter ; il sera tenu de payer le Prix comme si les Marchandises avaient été livrées conformément au Contrat.
- 11.3 La responsabilité de Harsco pour toute Marchandise manquante ou tout défaut pour lequel l'Acheteur a notifié Harsco conformément à la Section 11.1 se limitera : soit au remplacement des Marchandises dans un délai raisonnable, soit (à la discrétion de Harsco) à l'émission d'un avoir correspondant au Prix des Marchandises (ou à une partie proportionnelle du Prix) au crédit de toute facture émise pour lesdites Marchandises.

## **12. Transfert de propriété et des risques**

- 12.1 Le risque de dommage ou de perte des Marchandises est transféré à l'Acheteur :
- 12.1.1 lorsque les Marchandises sont prêtes pour la livraison ; et
  - 12.1.2 si l'Acheteur ne fournit pas à Harsco des instructions de livraison adéquates (y compris les documents, licences ou autorisations nécessaires à la livraison des Marchandises) ou refuse à tort de récupérer les Marchandises, au moment où Harsco les met à disposition pour livraison.
- 12.2 Nonobstant la livraison et le transfert du risque sur les Marchandises, la propriété des Marchandises ne sera transférée à l'Acheteur qu'une fois que Harsco aura reçu intégralement (en espèces ou en fonds disponibles) toutes les sommes qui lui sont dues au titre des

Marchandises ainsi que toutes autres sommes dues par l'Acheteur à Harsco, à quelque titre que ce soit.

- 12.3 Tant que la propriété des Marchandises n'a pas été transférée à l'Acheteur, l'Acheteur doit :
- 12.3.1 maintenir les Marchandises en bon état ;
  - 12.3.2 détenir les Marchandises à titre de dépositaire (bailee) pour le compte de Harsco ;
  - 12.3.3 stocker les Marchandises (sans frais pour Harsco) séparément de toutes autres marchandises appartenant à l'Acheteur ou à un tiers, de manière à ce qu'elles restent aisément identifiables comme propriété de Harsco ;
  - 12.3.4 assurer les Marchandises pour le compte de Harsco (sans frais pour Harsco), à leur valeur totale, contre tous risques, dans des conditions raisonnablement satisfaisantes pour Harsco. L'Acheteur doit produire la police d'assurance sur demande de Harsco ; et
  - 12.3.5 ne pas nantir les Marchandises ni les grever d'aucune charge ou sûreté de quelque nature que ce soit.
- 12.4 L'Acheteur peut revendre les Marchandises avant que la propriété ne lui ait été transférée, à condition que la vente : se fasse dans le cours normal des affaires de l'Acheteur, s'effectue à leur pleine valeur marchande, et soit réalisée par l'Acheteur en son propre nom et en tant que vendeur agissant en qualité de principal.
- 12.5 Si une Défaillance survient avant le transfert de propriété des Marchandises à l'Acheteur : le droit de l'Acheteur à la possession et à la revente des Marchandises prend fin immédiatement ; et Harsco peut immédiatement reprendre possession des Marchandises.
- 12.6 L'Acheteur accorde à Harsco, ainsi qu'à ses agents et employés, un droit irrévocable leur permettant, à tout moment, d'entrer dans tout lieu où les Marchandises sont ou pourraient être entreposées, afin de les inspecter ou, (lorsque le droit de possession de l'Acheteur a pris fin,) de les récupérer (avec le matériel et les moyens de transport nécessaires).
- 12.7 Lorsque Harsco n'est pas en mesure de déterminer si des marchandises se trouvant en possession de l'Acheteur sont des Marchandises dont la propriété n'a pas été transférée, les marchandises seront réputées avoir été vendues à l'Acheteur par Harsco (uniquement jusqu'à concurrence des quantités vendues) dans l'ordre inverse de leur facturation.

### **13. Garanties**

- 13.1 Harsco garantit qu'au moment de la livraison, les Marchandises seront conformes aux spécifications prévues dans le Contrat et que l'Acheteur recevra un titre de propriété valable et libre de tout privilège, charge ou sûreté, sous réserve que l'Acheteur ait respecté les présentes Conditions.
- 13.2 À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES ÉNONCÉES À LA SECTION 13.1, HARSCO NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE RELATIVE AUX MARCHANDISES, Y COMPRIS : (A) TOUTE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE ; (B) TOUTE GARANTIE D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ; OU (C) TOUTE GARANTIE CONTRE LA CONTREFAÇON DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE D'UN TIERS, QUE CES GARANTIES DECOULENT DE LA LOI, DES USAGES COMMERCIAUX, DE L'EXECUTION HABITUELLE DES CONTRATS OU DE TOUTE AUTRE SOURCE. L'ACHETEUR RECONNAIT NE S'ETRE FONDE SUR AUCUNE DECLARATION OU GARANTIE FAITE PAR HARSCO OU PAR TOUTE

AUTRE PERSONNE OU ENTITE AGISSANT AU NOM DE HARSCO, SAUF CELLES EXPRESSEMENT PREVUES A LA SECTION 13.1 DU PRESENT CONTRAT.

- 13.3 Harsco ne pourra être tenue responsable au titre de la garantie prévue à la Section 13.1 que si :
- 13.3.1 l’Acheteur notifie par écrit à Harsco tout défaut affectant les Marchandises :
- 13.3.1.1 conformément aux dispositions de la Section 11.1.2 ; ou
- 13.3.1.2 lorsque le défaut n’était pas apparent lors d’une inspection raisonnable au moment de la livraison, dans un délai raisonnable après que l’Acheteur découvre ou aurait dû découvrir le défaut, mais en tout état de cause dans les 12 mois suivant la livraison des Marchandises ; et
- 13.3.2 Harsco ait eu une possibilité raisonnable (après réception de la notification visée à la Section 13.3.1) d’examiner les Marchandises, cet examen pouvant, à la demande de Harsco, avoir lieu dans les locaux de Harsco.
- 13.4 Harsco ne pourra être tenue responsable au titre de la garantie prévue à la Section 13.1 :
- 13.4.1 si l’Acheteur (ou toute autre personne) utilise les Marchandises après avoir notifié Harsco de l’existence d’un défaut ;
- 13.4.2 pour tout défaut résultant d’un dessin, d’une conception, d’une spécification ou d’une instruction fournis par l’Acheteur ;
- 13.4.3 pour tout défaut résultant d’une utilisation ou d’un entretien des Marchandises non conforme à la Documentation Produit ; ou
- 13.4.4 si l’Acheteur n’a pas payé (ou n’a pas payé à échéance) le Prix à Harsco.
- 13.5 Si Harsco est responsable au titre de la garantie prévue à la Section 13.1 (ou au titre de toute autre garantie, engagement ou disposition similaire donnée par Harsco pour les Marchandises), la responsabilité de Harsco sera limitée à : la réparation ou le remplacement des Marchandises (ou de la partie défectueuse), ou à sa discrétion, le remboursement à l’Acheteur du Prix (ou de la partie proportionnelle du Prix).
- 13.6 Toute Marchandise remplacée deviendra la propriété de Harsco. Les Marchandises réparées ou remplacées seront garanties mutatis mutandis (c’est-à-dire avec les adaptations nécessaires) conformément aux dispositions de la présente Section 13, étant précisé que la période de 12 mois mentionnée à la Section 13.3.1.2 sera calculée à partir de la date de livraison des Marchandises initiales.

#### **14. Documentation Produit et Responsabilité relative à l’Utilisation des Marchandises**

- 14.1 La « Documentation Produit » désigne, en relation avec les Marchandises concernées :
- 14.1.1 toute représentation, recommandation, instruction ou conseil donné par écrit par : un directeur de Harsco, un employé de Harsco occupant un poste de Directeur (même si cette personne ne siège pas formellement au conseil d’administration), un employé de Harsco occupant le poste de Responsable commercial (Business Manager), ou un employé de Harsco occupant un poste de responsable au sein de son laboratoire, lorsque ces informations sont spécifiques aux Marchandises (mais uniquement dans la mesure où elles ne contredisent aucune ligne directrice ou notice ultérieure visée aux Sections 14.1.3 ou 14.1.4) ;
- 14.1.2 le guide utilisateur le plus récent et généralement disponible (ou toute partie de ce guide) et le guide de sécurité (ou toute partie de ce guide) émis ou publiés par Harsco et spécifiques aux Marchandises (mais uniquement dans la mesure où ils ne contredisent

aucune instruction ou recommandation contenue dans une notice ultérieure visée à la Section 14.1.3) ;

- 14.1.3 toute notice que Harsco émet ou publie périodiquement et qui peut être consultée sur le site internet suivant : <https://www.harsco-environmental.com/harsco-environmental-terms-conditions>.
- 14.2 Sur demande écrite de l'Acheteur, et à condition que ce dernier indique les marchandises spécifiques concernées, Harsco transmettra à l'Acheteur des copies des guides ou notices les plus récents visés aux Sections 14.1.2 ou 14.1.3 en relation avec ces marchandises.
- 14.3 L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'avis d'Harsco relatif à l'utilisation des granulats de laitier d'acier, en vigueur à la date de formation du Contrat, disponible sur le site internet indiqué à la Section 14.1.3 ; et reconnaît que cet avis constitue une notice visée à ladite Section et est donc inclus dans la définition de la Documentation Produit concernant les granulats de laitier d'acier.
- 14.4 L'Acheteur accepte que toute notice visée à la Section 14.1.3 concernant les Marchandises — y compris toute information relative à un défaut de conception ou de qualité susceptible d'affecter la manière dont les Marchandises doivent être utilisées ou utilisées en toute sécurité — constituera un avis suffisant et adéquat à son égard.
- 14.5 L'Acheteur doit s'assurer que toute personne utilisant les Marchandises : a connaissance de la Documentation Produit (le cas échéant), et s'y conforme, ainsi qu'aux bonnes pratiques commerciales.
- 14.6 Sous réserve de la Section 16.5, l'Acheteur indemniserà Harsco contre toute perte, dommage, coût et dépense supportés, engagés, payés ou dus par Harsco en lien avec toute réclamation résultant :
- 14.6.1 de l'utilisation des Marchandises après que l'Acheteur a eu connaissance ou aurait dû avoir connaissance d'un défaut affectant les Marchandises ;
- 14.6.2 de tout défaut résultant de l'usure normale, de dommages intentionnels, de la négligence de toute personne (autre que Harsco), d'une mauvaise utilisation, de conditions de travail anormales, ou de toute altération ou réparation effectuée sans l'accord écrit préalable de Harsco ;
- 14.6.3 de toute utilisation des Marchandises (y compris installation, démontage, application, maintenance ou retrait) non conforme à la Documentation Produit (le cas échéant) et aux bonnes pratiques commerciales ;
- 14.6.4 de l'élimination ou du traitement des Marchandises.

## **15. Défaillance de l'Acheteur**

- 15.1 Une « Défaillance » survient si l'un des événements suivants se produit :
- 15.1.1 L'Acheteur ne paie pas un montant dû à Harsco au titre du Contrat à sa date d'échéance, ou viole toute autre stipulation du Contrat ;
  - 15.1.2 L'Acheteur ne paie pas un montant dû à Harsco en vertu de tout autre contrat conclu entre Harsco et l'Acheteur, à sa date d'échéance, ou viole toute autre disposition d'un tel contrat ;
  - 15.1.3 L'Acheteur devient insolvable, dépose une demande de mise en faillite ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de réorganisation ou d'un arrangement au bénéfice des créanciers ;
  - 15.1.4 L'Acheteur cesse ou menace de cesser ses activités ;
  - 15.1.5 Un événement analogue à ceux décrits aux Sections 15.1.3 à 15.1.4 se produit dans toute autre juridiction selon les lois applicables ;
  - 15.1.6 Harsco a des raisons raisonnables de craindre que l'un des événements décrits aux Sections 15.1.1 à 15.1.5 soit sur le point de se produire à l'égard de l'Acheteur ; ou
  - 15.1.7 L'un des événements visés aux Sections 15.1.2 à 15.1.6 survient concernant toute société mère de l'Acheteur ou toute filiale d'une telle société mère.
- 15.2 Si une Défaillance se produit, Harsco peut, sans encourir de responsabilité vis-à-vis de l'Acheteur, prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :
- 15.2.1 Suspendre toute livraison ultérieure à l'Acheteur au titre du Contrat (ainsi que de tout autre contrat conclu avec l'Acheteur) ;
  - 15.2.2 Résilier le Contrat ;
  - 15.2.3 Déclarer immédiatement exigibles toutes les sommes dues par l'Acheteur à Harsco au titre du Contrat (et de tout autre contrat) ;
  - 15.2.4 Affecter tout paiement effectué par l'Acheteur aux Marchandises (ou à d'autres marchandises livrées au titre d'autres contrats) selon l'affectation choisie par Harsco, nonobstant toute affectation indiquée par l'Acheteur ;
  - 15.2.5 Facturer à l'Acheteur des intérêts sur tout montant impayé (avant et après jugement), calculés quotidiennement et capitalisés mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois, au taux annuel de 4 % au-dessus du taux préférentiel publié par le Wall Street Journal.
- 15.3 La résiliation du Contrat n'affectera pas les droits déjà acquis, ni les droits nés d'un manquement ayant donné lieu à la résiliation, ni toute disposition destinée à survivre à la résiliation.
- 15.4 Les dispositions des Sections 8, 9, 12.2 à 12.7, 14.6, 15.5 et 16 survivront à la résiliation du Contrat.
- 15.5 L'Acheteur indemniserà Harsco pour tous les coûts et dépenses engagés par Harsco pour faire valoir ses droits au titre du Contrat à l'égard de l'Acheteur, y compris (lorsque le droit de possession de l'Acheteur a pris fin conformément à la Section 12.5) pour récupérer les Marchandises.

## **16. Limitation de responsabilité**

- 16.1 Un « Événement enclenchant la Responsabilité » désigne :
- 16.1.1 tout manquement de Harsco à l'une quelconque de ses obligations découlant du Contrat ou en lien avec celui-ci ;
  - 16.1.2 toute responsabilité susceptible de découler, pour Harsco, de l'utilisation ou de la revente des Marchandises par l'Acheteur (ou de tout produit incorporant les Marchandises) ; et
  - 16.1.3 tout acte ou omission (y compris tout acte ou omission délictuelle, toute négligence ou tout manquement à un devoir légal) commis par Harsco, ses employés, agents ou sous-traitants, lié au Contrat et entraînant une perte ou un dommage pour l'Acheteur.
- 16.2 Sous réserve des Sections 16.4 et 16.5 :
- 16.2.1 La responsabilité de Harsco envers l'Acheteur, au titre d'un Événement enclenchant la Responsabilité, sera limitée à un montant égal au prix des Marchandises faisant l'objet ou étant à l'origine de la réclamation ; e t
  - 16.2.2 Harsco ne pourra être tenue responsable, au titre d'un Événement enclenchant la Responsabilité :
    - 16.2.2.1. de toute perte ou dommage indirect ou consécutif (qu'il soit direct ou indirect) (y compris toute perte ou tout dommage subi par l'Acheteur du fait d'une action intentée par un tiers, toute perte purement économique, perte de temps ou de dépenses inutiles, perte de profit, de chiffre d'affaires, de production, d'activité ou de clientèle) ; et
    - 16.2.2.2. de toute réclamation non réglée ou satisfaite à moins que des poursuites judiciaires soient engagées (par délivrance et signification) dans les 18 mois suivant la livraison des Marchandises.
- 16.3 Si plusieurs Événements de Responsabilité entraînent essentiellement la même perte, ils seront réputés constituer un seul et même Événement enclenchant la Responsabilité, ne donnant lieu qu'à une seule réclamation au titre du Contrat.
- 16.4 Les dispositions de la Section 16.2.1 s'appliquent sans préjudice des Sections 10.7, 11.3 et 13.7.

## **17. Force Majeure**

- 17.1 Harsco ne sera pas responsable envers l'Acheteur et ne sera pas considéré comme ayant manqué à ses obligations au titre du Contrat en cas de retard ou de défaut d'exécution de l'une quelconque de ses obligations, si ce retard ou défaut résulte d'une cause échappant à son contrôle raisonnable. Cela inclut, sans s'y limiter : un cas de force majeure (*Act of God*), un incendie, une inondation, un accident, une grève, un lock-out ou tout autre conflit ou action industrielle (qu'il s'agisse de ses propres employés ou non), une panne d'électricité, une défaillance mécanique, un retard dans le transport, l'impossibilité d'obtenir des matières premières ou des approvisionnements en Marchandises, une pandémie, un acte d'un gouvernement ou d'une autorité publique, une exigence de toute autorité gouvernementale ou locale, une guerre, une agitation civile, une insurrection, ou un embargo.

## **18. Consommateurs**

- 18.1 L'Acheteur déclare et garantit à Harsco qu'il achète les Marchandises dans un but professionnel, et non pour un usage personnel, familial ou domestique.

## **19.19. Personnes habilitées chez Harsco**

- 19.1 Lorsque les présentes Conditions prévoient que certains sujets doivent être convenus par écrit entre Harsco et l'Acheteur, ou que Harsco doit donner son consentement ou son approbation par écrit, cet accord, consentement ou approbation n'aura d'effet que s'il est signé au nom de Harsco par : un directeur de Harsco, ou un employé de Harsco occupant un poste de Directeur

(même si cette personne ne siège pas formellement au conseil d'administration), ou un employé de Harsco occupant le poste de Responsable commercial (Business Manager).

## **20. Notifications**

- 20.1 Toute notification que l'Acheteur doit adresser à Harsco doit être envoyée à l'adresse suivante : Harsco Environmental 300 Seven Fields Blvd. Seven Fields, PA 16046 À l'attention de : Regional President – North America ou à toute autre adresse que Harsco pourrait notifier par écrit à l'Acheteur de temps à autre.
- 20.2 Toute notification que Harsco doit adresser à l'Acheteur peut être envoyée à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans le Devis ou la Commande, ou à toute autre adresse que l'Acheteur notifiera par écrit à Harsco ponctuellement.
- 20.3 Une notification adressée à l'Acheteur à son adresse visée en Section 20.2 sera réputée avoir été reçue : a) si remise en main propre : au moment de sa remise ; b) si envoyée par courrier prioritaire affranchi : 2 Jours Ouvrables après la date d'envoi (hors jour d'envoi) ; c) si envoyée par télécopie : dès réception par Harsco d'un rapport de transmission réussi.
- 20.4 Une notification effectivement reçue par l'Acheteur sera considérée comme valable, même si elle n'a pas été envoyée à l'adresse indiquée en Section 20.2.

## **21. Cession**

- 21.1 L'Acheteur ne peut céder, transférer, grever ou créer une fiducie portant sur tout ou partie de ses droits au titre du Contrat en faveur d'un tiers sans le consentement écrit préalable de Harsco.

## **22. Droits des tiers**

Le Contrat est conclu au seul bénéfice des parties et de leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs. Aucune autre personne ou entité ne pourra se voir conférer, de manière expresse ou implicite, aucun droit, avantage ou recours, de quelque nature que ce soit, au titre du Contrat ou en raison de celui-ci.

## **23. Cumul de droits**

Chaque droit ou recours dont dispose Harsco au titre du Contrat s'exerce sans préjudice de tout autre droit ou recours dont Harsco pourrait disposer, que ce soit en vertu du Contrat, en droit ou en équité.

## **24. Renonciation**

Le fait pour Harsco de ne pas exercer, ou de retarder l'exercice, de l'un quelconque de ses droits au titre du Contrat ne vaut pas renonciation à ce droit ou à tout autre droit et tout exercice partiel ou défectueux d'un droit, n'empêche pas Harsco d'exercer ultérieurement ce droit ou tout autre droit.

## **25. Divisibilité**

Si une stipulation du Contrat est jugée invalide ou inapplicable, en tout ou partie, par un tribunal ou une autre autorité compétente, la validité des autres dispositions du Contrat ainsi que la validité du reste de la stipulation concernée ne seront pas affectées.

## **26. Droit applicable**

Le Contrat est régi par les lois du Commonwealth de Pennsylvanie. L'Acheteur accepte de se soumettre à la juridiction non exclusive des tribunaux d'État et fédéraux situés dans le Commonwealth de Pennsylvanie.